

Adoption d'enfants marocains par des Espagnols

Pas de kafala pour les étrangers

JUSTICE. Le 10 avril 2013, l'affaire de l'adoption d'enfants marocains par des familles espagnoles a rebondi. Les familles espagnoles montent au créneau, demandant des explications sur le blocage des dossiers au ministère de la Justice et des Libertés.



CREDIT PHOTO: DR

44 familles espagnoles, le temps est à la tristesse, la désolation et la colère. Les familles ont écrit au chef du gouvernement marocain, Abdelilah Benkirane, et au Roi Mohammed VI pour trouver une solution à leur infortune. C'est là que la Cabinet royal a pris les choses en main par la voix du Conseiller du Roi Omar Azziman, lui-même ancien ministre de la Justice, pour demander des explications à Mustapha Ramid, concernant les familles bloquées dans leur processus de kafala depuis 2012.

Face à cette situation inextricable, les familles tentent le tout pour le tout en sollicitant les médias, la famille royale espagnole et leur gouvernement. Jeudi 11 avril 2013, ils ont expliqué aux médias espagnols la situation encore plus grave de leurs enfants qui attendent. Pour elles, c'est une «*situation de désespoir et de drame humain... Les enfants n'ont jamais mis les pieds dans la rue, ils ignorent ce que c'est qu'une voiture. Ces enfants nous considèrent comme leur unique famille et nous ne pouvons pas les abandonner une deuxième fois*», affirme ce groupe de familles ■

ABDELHAK NAJIB

Ce sont plus d'une quarantaine de familles espagnoles qui attendent de vivre avec les enfants qu'ils ont choisi d'adopter au Maroc. En vain. Après avoir rempli toutes les formalités et répondu à toutes les conditions de la kafala selon les lois marocaines, leurs dossiers ont été bloqués. Pourquoi? Tout remonte à août 2012. Les parents adoptifs, tous citoyens espagnols, se sont convertis à l'islam et ils ont adopté la nationalité marocaine; soit les deux conditions requises depuis la première loi de 2002 sur la kafala. Ils ont cru que le plus dur avait été fait. Il n'en était rien. Ils ont aussi justifié d'une présence effective sur le territoire marocain. Ils ont également présenté les preuves de leurs visites à leurs "enfants" tous les jours, à l'orphelinat Lalla Meryam, à Rabat. Le but de ces visites étant de

créer des liens familiaux solides entre parents et enfants. Coup de théâtre. Le ministère de la Justice, dirigé par le PJDiste Mustapha Ramid, émet une circulaire interdisant la kafala aux couples étrangers installés hors du Maroc.

Drame humain

Pour le ministère de tutelle, la raison de cette interdiction est simple: il n'y a aucune garantie de vérifier le respect des règles de kafala par les kafils installés à l'étranger. Plusieurs familles qui étaient sur le point d'adopter ou qui avaient déjà entamé les procédures se sont retirées, craignant de vivre le même calvaire que les familles espagnoles. Dans la foulée, le ministre de la Justice a tout de même précisé que les MRE ne sont pas concernés par cette nouvelle circulaire. Du côté des

PROPOSITION ESPAGNOLE

En février 2013, on avait cru à une issue à ce problème. En effet, le directeur général de la coopération juridique internationale espagnole, Angel Llorente, avait proposé à M. Ramid d'obliger les parents espagnols à se rendre une fois par an au Maroc pour vérifier le respect de la kafala, ou de confier cette vérification aux juges des mineurs espagnols. Mais depuis, le ministre tarde à donner son accord ■